

Budget

Reynders: «La taxe avion, c'est non!»

À la veille du contrôle budgétaire, les demandes environnementales et sociales foisonnent.

«La taxe sur les billets d'avion? Il n'y en aura pas!», a confié le ministre des Finances, Didier Reynders, hier à la sortie du Parlement. Il était manifestement irrité par l'interpellation très sèche de la députée Karine Lalieux (PS). Celle-ci l'avait jugé «gonflé» de «détourner une idée lancée au profit de la coopération, pour combler un trou budgétaire».

La députée et sa collègue Ecolo Zoé Genot ont rappelé que leurs propositions en ce sens s'étaient heurtées à «un mur libéral». D'où leur colère de voir leur idée récupérée et... privée de finalités sociales ou environnementales. «Cette idée, elle vient de Jacques Chirac (la France prélève une taxe de 1 euro au profit de la coopération), a répliqué Reynders. La différence, c'est que, en Belgique, nous avons déjà un plan pour porter les moyens de la coopération à 0,7% du budget d'ici 2010.» En quittant l'hémicycle, il a ajouté: «Si c'est comme ça, il n'y aura pas de taxe sur les billets d'avion. Moi, on ne me force pas la main.»

Reynders a-t-il les moyens de se priver délibérément des recettes d'une telle taxe? À voir car, en outre, la cotisation sur les emballages sera loin de rapporter les 320 millions prévus. La dernière mouture du projet ne concerne plus qu'une vingtaine de produits, qui seraient taxés selon le poids et le matériau de leur emballage.

Ce choix permet d'épargner les produits de première nécessité (lait, fruits, légumes), de réduire le «fardeau administratif» du dispositif et de conforter ainsi sa praticabilité. «Le PS me reproche de ne pas taxer plus et plus vite, c'est son habitude, commente Reynders. Mais je ne voulais pas répéter l'erreur des éco-taxes de 1993.»

INCITANTS FISCAUX AUX PANNEAUX SOLAIRES
Même si elle entre bien en vigueur



Irrité par des critiques du PS envers sa «récupération» de l'idée d'une taxe sur les billets d'avion, Didier Reynders rejette désormais cette piste budgétaire.

Le 1^{er} juillet, la formule réduite n'aura pas le rendement escompté. Et d'autres demandes s'ajoutent: - des incitants fiscaux pour l'aménagement de maisons passives (qui ne consomment presque pas d'énergie), ainsi que pour l'installation de panneaux solaires ou photovoltaïques; - la baisse de la fiscalité sur les royal-

tés générées par les brevets, en particulier dans l'industrie pharmaceutique («L'Echo» de mercredi); - un crédit d'impôt pour permettre à certains fonctionnaires de récupérer le «bonus pension» auquel ils n'ont pas eu droit. «Il s'agit certes de demandes fiscales mais elles émanent de différents ministres, commente Reynders. Ce

n'est donc pas forcément à moi de les compenser par des recettes fiscales.» Sa demande fiscale, c'est la nouvelle augmentation des frais forfaitaires déductibles des impôts, à intégrer dans le précompte dès le mois de mai. Soit sur la fiche de paie que les travailleurs belges recevront juste avant les élections... Parmi les mesures compensatoires,

on devrait jouer sur la fiscalité automobile: la taxe de mise en circulation serait entièrement calculée en fonction des émissions polluantes des véhicules. Rien en revanche sur les voitures de société. Par ailleurs, les socialistes ont déposé une série de demandes sociales, qui s'ajoutent aux décisions antérieures sur le relèvement du salaire minimum (+25 euros net) et le statut Omnio. Il s'agit:

- de prolonger le congé de maternité légal des femmes qui donnent naissance à un enfant handicapé;
- de refinancer l'accueil des enfants handicapés;
- d'accorder des allocations familiales majorées, dans les familles monoparentales. C'était l'une des principales recommandations du dernier rapport sur la pauvreté;
- d'accorder un congé à la famille d'accueil d'un enfant, à l'image de ce qui existe pour la maternité ou l'adoption. ◇ C. D. C.

Le gouvernement s'offre un week-end budgétaire à Louvain

Les derniers grands travaux de Verhofstadt II, c'est pour ce week-end. Les ministres se réuniront sur le site Philips à Louvain, pour le contrôle budgétaire. Ils arriveront dès vendredi après-midi (après le conseil «normal» le matin). Le samedi, ils auront droit à un exposé du gouvernement de la Banque nationale, Guy Quaden, qui évoquera les dernières prévisions économiques. Les projections du Bureau du plan indiqueraient un trou de l'ordre de 600 millions d'euros. Mais elles se

basent sur les données du budget d'octobre, soit une croissance de 2,2%. Depuis, le chiffre a été revu à 2,4% pour la zone euro et comme, depuis quatre ans, la Belgique fait mieux que l'eurozone, on pourrait légitimement tabler sur 2,5%. Cette révision générerait 450 millions de plus en recettes fiscales et sociales. Et, comme en plus les dépenses de chômage sont à la baisse et les soins de santé sous contrôle, il devrait y avoir des marges pour les mesures mentionnées ci-dessus. ◇

Dépenses électorales mieux contrôlées?

Le député Marcel Cheron (Ecolo) va déposer une proposition de décret qui vise à améliorer le contrôle des dépenses électorales lors du scrutin local en Wallonie. Le texte prévoit notamment une échelle de sanctions en cas de non-respect de la législation et une commission de contrôle dans laquelle siègeraient des magistrats. En février, la commission de contrôle des dépenses électorales du Parlement wallon a statué sur la trentaine de réclamations qu'elle a dû examiner après le scrutin d'octobre. Plusieurs candidats avaient été épinglés mais seule une personne, non élue, a finalement été sanctionnée, en l'occurrence le 14^e candidat sur la liste PS à Liège. L'opposition avait alors dénoncé des marchandages au sein de la majorité pour éviter que des bourgmestres, également députés, ne soient sanctionnés, c'est-à-dire déchus de leur mandat. ◇ Belga

CONJONCTURE LE BUREAU DU PLAN PRÉSENTE UNE ÉTUDE SUR LA PRODUCTIVITÉ ET LA CROISSANCE EN BELGIQUE

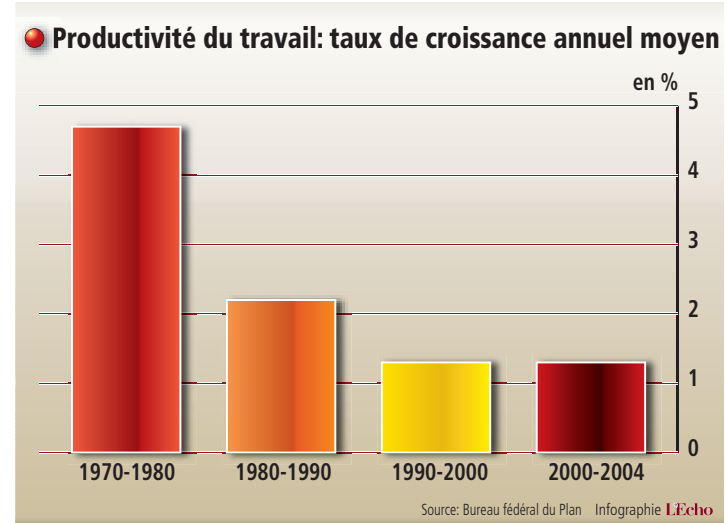
Les entreprises doivent mieux exploiter les innovations technologiques

L'augmentation de la productivité du travail ralentit depuis les années 1970. Mais elle pourrait de nouveau accélérer au cours des prochaines années si la Belgique parvient à exploiter au mieux le potentiel offert par les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC). C'est la principale conclusion d'une étude réalisée par le Bureau fédéral du plan. «L'Echo» vous en dévoile, en premier, les grandes lignes. Entre 1970 et 2004, le niveau de vie en Belgique a plus que doublé. Mais la croissance économique a ralenti progressivement. Dans les années 1970, le taux de croissance annuel moyen de notre produit intérieur brut (PIB) était de 3,6%. Depuis les années 1990, il n'est plus que de 1,7%. L'explication? Principalement le ralentissement de la croissance de la productivité horaire du travail, passée de 4,7% dans les années 1970 à 1,3%

dans les années 1990 (voir notre graphique ci-contre). Cette spirale négative s'est arrêtée au tournant du siècle, selon le Bureau du plan. Pourquoi? Depuis 2000, la croissance de la productivité de l'ensemble de l'économie reprend un peu de vigueur.

PRODUCTIVITÉ DANS LES SERVICES

Ce tonus retrouvé est dû à l'augmentation de la productivité dans les services marchands, grâce en particulier aux investissements en technologies de l'information. Conclusion de Henri Bogaert, commissaire au Plan: «Les investissements en technologies de l'information et de la communication ont en eux les germes d'une augmentation de la croissance de la productivité. On commence à en percevoir les effets», souligne-t-il. Ce qui peut donc avoir des effets bénéfiques sur la tendance de fond de la croissance



économique. Mais ce n'est pas encore gagné. En substance: les investissements en TIC existent. Encore faut-il les exploiter au mieux. Ce n'est pas encore le cas. Car, explique Chantal Kegels, une

des auteurs de l'étude du Bureau du plan, «exploiter complètement les gains de productivité permis par les équipements informatiques et les logiciels demande souvent une réorganisation de la production, ce qui

Finances publiques

Un scénario progressif pour absorber le vieillissement

Le Conseil supérieur des finances (CSF) a donné jeudi son avis sur l'évolution des finances publiques à politique inchangée. Le CSF fournit des prévisions à long terme en élargissant la période d'impact du vieillissement à l'horizon 2050. À ce moment-là, l'impact du vieillissement devrait se stabiliser, assure le CSF. Le coût collectif devrait alors atteindre 5,8% du PIB. Le CSF insiste sur l'effort à tenir en matière d'emploi. Il est indispensable que la Belgique atteigne un taux d'activité de 70%. Un taux d'emploi élevé permettra d'affronter la hausse des coûts liés au vieillissement. Ces coûts devraient atteindre à partir de 2013 quelque 60% des dépenses primaires, d'après les projections du CSF. Or, dans la configuration actuelle, le fédéral supporte 90% du vieillissement.

Le CSF envisage deux scénarios: soit un préfinancement intégral soit un préfinancement étalé. Le CSF préfère de loin la progressivité. Cet étalement permettrait de continuer à mener en parallèle d'autres politiques avec une situation budgétaire tenable. De plus, les ajustements sont réalisés au fur et à mesure, de sorte que tout ne serait pas reporté sur les générations suivantes. Pour respecter ce scénario, le CSF insiste sur l'importance de continuer à réduire la dette et d'augmenter l'excédent budgétaire. La dette fédérale a déjà diminué de 30% sous les deux gouvernements Verhofstadt. Elle atteint près de 84% du PIB en 2007. Le CSF recommande de réduire encore l'endettement jusqu'à 25%. Jusqu'en 2018, la diminution des charges d'intérêt doit pouvoir absorber le vieillissement. Selon les prévisions du CSF, après cette date, le poids du vieillissement se répercutera sur le solde budgétaire. Le CSF suggère d'autre part d'augmenter le surplus budgétaire d'une manière structurelle. Le Conseil se base sur la prévision du gouvernement d'obtenir un surplus de 0,3%. Il suggère que l'excédent soit supérieur de 0,2% chaque année pour atteindre à la fin de la législature 0,9%. La législature qui suivra devra tenir ce rythme pour atteindre 1,9% en 2015. En parallèle, le solde primaire resterait stable et la dette tomberait à 52% du PIB pour 2015. Le scénario du préfinancement, rejeté par le CSF, suggère de concentrer tous les efforts sur les deux prochaines législatures. Ce qui signifie que le solde primaire devrait être de 5% dès la prochaine législature et l'excédent budgétaire de 3% en 2018. Le CSF n'a pas retenu cette solution pour éviter de trop pousser les restrictions et d'empêcher toute autre politique en parallèle. La comparaison des dépenses primaires hors vieillissement des deux scénarios est explicite. La marge de manœuvre budgétaire (hors dépenses de vieillissement) fondrait sous la prochaine législature pour remonter péniblement à la fin de la législature suivante (2013). Enfin, dans un troisième scénario, le CSF recommande aux entités fédérées et aux communes d'atteindre l'équilibre budgétaire. Le fédéral disposerait alors d'une marge suffisante pour gérer le vieillissement. Ce scénario offrirait plus de marge pour les dépenses primaires jusqu'en 2018. Après, par contre, la marge de manœuvre se réduit plus fortement que dans les deux autres scénarios. Ce qui explique pourquoi le CSF prône le scénario d'avantage réalisable de la progression. ◇ S.D.

La FEB contre les accords de consommation

La Fédération des entreprises de Belgique (FEB) estime que le projet de loi relatif aux «accords de consommation» a été voté mercredi dans la précipitation par la commission de l'Économie de la Chambre. Ce projet de loi vise à créer un cadre légal dans lequel des accords peuvent être conclus entre les organisations professionnelles et les organisations de consommateurs. La légalité du système projeté est fortement contestable, souligne la FEB. Mais la commission de l'Économie de la Chambre a entériné hier, sans le moindre débat de fond, le projet de loi de la ministre Freya Van den Bossche, déplore la Fédération. Selon elle, rien n'empêche, dans l'ordre juridique actuel, les organisations professionnelles et les organisations de consommateurs de conclure volontairement des accords, de formuler des recommandations ou d'élaborer des codes sans qu'ils doivent s'inscrire dans un carcan contraignant. ◇ Belga

Les chômeurs wallons plus sévèrement suivis

Le Forem a transmis l'an dernier à l'Onem 9.106 dossiers de «chômeurs refusant de travailler», dont 2.157 ont été sanctionnés, indique jeudi le ministre fédéral de l'Emploi Peter Vanvelthoven (sp.a) dans «De Standaard». En Flandre, l'office régional de l'emploi, le VDAB, a transmis 6.270 dossier en 2006. L'Onem en a traité 63% et, pour 54% de ces derniers, a infligé une suspension temporaire d'allocations de chômage. À Bruxelles, 1.125 dossiers ont été transmis par l'Orbem et 389 ont mené à une sanction.

Didier Reynders agressé par des extrémistes flamands



Le ministre des Finances, Didier Reynders, a été chahuté mercredi soir par des indépendantistes flamands, qui ont aspergé sa voiture de sang animal et scandé des slogans hostiles à la Wallonie. Reynders a commencé une tournée de Flandre à l'invitation d'Unizo (classes moyennes). «L'agression par un groupuscule d'extrémistes flamands dont j'ai été victime me conforte dans l'idée que ma tactique qui consiste à aller en Flandre expliquer en flamand ce que pensent les francophones et ce que fait le gouvernement fédéral est la bonne», a réagi jeudi le ministre.

La Flandre a vendu beaucoup d'armes en 2006

La valeur du commerce des armes en Flandre a fortement augmenté au cours de l'an dernier, affirme le rapport annuel de l'Institut flamand pour la paix (Vlaamse Vredesinstuut). La Flandre a accordé 181 licences d'exportation de matériel militaire en 2006, pour une valeur de 199,6 millions d'euros, soit plus 28% à un an d'écart. Il attribue cette augmentation à un accroissement des exportations d'écrans de visualisation, aux premières exportations liées au programme A400M d'Airbus et à des licences au montant exceptionnellement élevé.

La loi sur la publicité pour le crédit n'est pas respectée

La ministre de la Protection du consommateur, Freya Van den Bossche, a reconnu jeudi à la Chambre que la loi qui fixe les conditions de publicité pour les organismes de crédit n'est pas respectée par ceux-ci. «D'avril 2006 à aujourd'hui, 267 publicités ont été contrôlées, dont seulement 19,5% étaient conformes à la loi, 196 PV ont été dressés et 16 publicités ont fait l'objet d'un pro justitia, dont 4 ont été transmis au parquet», a dit la ministre en réponse à une question du député Bart Tommelein (Open VLD).